



## INITIATIVE GARONNE

2, rue Toupinerie - 47200 Marmande

Tél : 05.64.63.00.13 - 06.36.41.99.65

[contact@initiative-garonne.fr](mailto:contact@initiative-garonne.fr) - [www.initiative-garonne.fr](http://www.initiative-garonne.fr)

Nos partenaires :



NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

# 5 bonnes raisons de créer

votre entreprise

avec une association

# INITIATIVE

Réseau  
*Initiative*  
GARONNE

NOTRE PROJET, AIDER LE VÔTRE

# 1 Vous bénéficiez : - d'un appui global pour votre projet de création, 1<sup>er</sup> développement ou reprise d'entreprise

Avant la création, vous êtes aidé pour le montage du projet ou orienté vers un partenaire du dispositif "Entreprendre, la Région à vos côtés". Ensuite, le prêt d'honneur pallie votre manque de fonds propres.

Enfin, nous suivons la bonne marche de votre entreprise et pouvons mobiliser un parrain. Ces services sont sans frais.

Vous pouvez obtenir un prêt solidaire BPI réservé aux demandeurs d'emploi ou d'autres dispositifs publics que nous gérons.

Si vous reprenez une entreprise, vous bénéficiez des mêmes services.



## 2 - d'un prêt d'honneur gratuit

Une fois votre projet prêt, vous le défendez devant un comité d'experts bénévoles.

Notre prêt d'honneur (8 000 € en moyenne) est accordé sans intérêt et sans garantie. Vous le remboursez en 5 ans en moyenne. Avec ce prêt, vous pouvez financer votre besoin en fonds de roulement ou des investissements immatériels. Les banques vous accordent ensuite plus facilement un financement bancaire : 1 euro de prêt d'honneur déclenche en moyenne 8 euros de prêt bancaire.



## 3 - d'un parrain qui aide à se poser les bonnes questions,

Vous bénéficiez de l'expérience d'un chef d'entreprise, d'un cadre ou d'un senior. Le parrain écoute de façon bienveillante, aide à se poser les bonnes questions et à trouver les réponses, il vous épaulé face aux difficultés et ouvre son carnet d'adresses. Sans jamais s'immiscer dans la gestion.



## 4 - et vous intégrez un réseau d'entrepreneurs.

Vous ne restez pas seul : vous échangez avec d'autres entrepreneurs sur vos affaires, les difficultés ou les bonnes idées. Vous accédez à des chefs d'entreprise expérimentés et à leurs réseaux. Vous vous insérez dans le milieu économique local, désormais territoire de votre entreprise. Vous bénéficiez de formations et d'ateliers gratuits.



## 5 Nous allons oublier l'essentiel :

94 % des entreprises que nous aidons sont toujours en vie trois ans après la création, avec le même chef d'entreprise à leur tête.



**Récapitulatif des critères principaux,  
Contactez-nous pour vérifier que vous êtes éligible.**

<b>Prêt d'honneur Création / Reprise</b>	<b>Prêt complémentaire Transmission Reprise NEO TERRA</b>	<b>Prêt Développement</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Montant : de 4 500 à 15 000 €</li> <li>• Sociétés uniquement</li> <li>• Entreprise de 0 à 3 ans</li> <li>• Création ou reprise</li> <li>• Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt d'honneur</li> <li>• Apport personnel : selon les besoins et capacités du porteur</li> <li>• Remboursable sur une période de 3 à 5 ans</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entre 3000 € et 10 000 € (en complément d'un prêt d'honneur Reprise Initiative Garonne)</li> <li>• Sociétés uniquement</li> <li>• Reprise avec cédant âgé de plus de 55 ans, ou projet en QPV ou ZRR ou projet de reprise avec transition sociale et environnementale.</li> <li>• Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt d'honneur</li> <li>• Apport personnel : selon les besoins et capacités du porteur</li> <li>• Remboursable sur 3 à 5 ans</li> <li>• Prêt versé par Initiative Nouvelle Aquitaine</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 15 000 à 40 000 €</li> <li>• Sociétés uniquement</li> <li>• Entreprise de 3 à 7 ans</li> <li>• Croissance</li> <li>• Obtention d'un prêt bancaire ou apport d'investisseurs à hauteur de 3 fois le montant du prêt</li> <li>• Apport personnel : selon les besoins et capacités du porteur</li> <li>• Remboursable sur 3 à 7 ans</li> </ul>
<b>Prêt complémentaire Création-Reprise BPI</b>	<b>Prêt Initiative Aquitaine Agri</b>	<b>Prêt Solidaire BPI</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 000 à 15 000 €</li> <li>• Sociétés uniquement</li> <li>• Entreprise de 0 à 3 ans</li> <li>• Création ou reprise</li> <li>• Obtention d'un prêt d'honneur création/reprise ou primo-développement</li> <li>• Remboursable sur 3 à 5 ans</li> <li>• Prêt versé par BPI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5 000 à 20 000 €</li> <li>• Toutes formes juridiques</li> <li>• Entreprises agricoles de 0 à 1 an</li> <li>• Création ou reprise</li> <li>• Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au prêt Initiative Aquitaine Agri</li> <li>• Ne pas être éligible à la DJA</li> <li>• Apport personnel en rapport avec les besoins du projet</li> <li>• Remboursable sur 2 à 5 ans</li> <li>• Prêt versé par la structure Initiative Périgord</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bénéficiaires et montant selon législation en vigueur (bénéficiaires ACCRE)</li> <li>• Création ou reprise</li> <li>• Obtention d'un prêt bancaire au moins égal au PH Solidaire.</li> <li>• Remboursable sur 3 à 5 ans</li> <li>• Pas d'apport minimum</li> </ul>

**[www.initiative-garonne.fr](http://www.initiative-garonne.fr)**